

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7183**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences Humaines et sociales à finalité Professionnelle Mention Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement

Spécialité Les Territoires de l'Urbain : aménagement et conduite de projet

Nouvel intitulé : Sciences humaines et sociales à finalité professionnelle Mention Développement durable et aménagement Spécialité

Urbanisme et projets de territoire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Président de l'université de Montpellier III, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

121 Géographie, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La spécialité Territoires de l'Urbain a pour objectifs de : - former à la direction, la coordination et la conduite de projets d'aménagement urbain au sein d'établissements et d'organismes publics et privés (planification territoriale, urbanisme opérationnel, diagnostics territoriaux) : collectivités territoriales, établissements publics territoriaux, sociétés d'économie mixte, services de l'Etat, agences d'urbanisme, observatoires urbains, bureaux d'études, associations, ONG, bureaux de consultation...

- préparer au concours d'ingénieur territorial (notamment à la spécialité urbanisme et paysage).

- former à la recherche sur les questions de l'urbain, de l'urbanisme et de l'aménagement.

Les compétences acquises sont les suivantes : - acquisition d'une connaissance fine des problématiques et des multiples dimensions de l'urbain : politique, économique, sociale, juridique... visant la capacité à identifier et comprendre la complexité des enjeux sociaux, territoriaux et d'aménagement, la diversité des acteurs de l'aménagement, en articulation avec la maîtrise des compétences techniques et réglementaires ;

- acquisition des méthodologies et des outils de l'analyse urbaine, et de la compréhension du fonctionnement des territoires ;

- acquisition des méthodes d'enquête en sciences sociales

- maîtrise de l'outil informatique (cartographie, traitement statistique, SIG, power point) ;

- maîtrise des outils techniques et réglementaires de l'aménagement urbain ;

- montage de dossier de programme ;

- élaboration de diagnostics territoriaux ;

- élaboration de différents scénarios d'aménagement pour une même opération d'urbanisme et capacité de mise en oeuvre du projet

- budgétisation des projets d'aménagement

- restitution, présentation, communication en situation professionnelle

- travail individuel et en équipe

- capacité à être un partenaire dans la conduite opérationnelle des projets

- capacité à l'animation d'équipes pluridisciplinaires.

La formation permet l'acquisition d'une première expérience professionnelle tout particulièrement à travers quatre importants ateliers (semestres 1, 2, 3 et 4) au cours desquels les étudiants, encadrés par des urbanistes et enseignants-chercheurs, réalisent des diagnostics territoriaux et se confrontent à la conduite de projet. Répondant à la demande d'une collectivité locale ou d'une société d'économie mixte (SEM), selon un cahier des charges précis, ces ateliers les mettent véritablement en situation professionnelle (travail en partenariat avec un technicien référent de la collectivité territoriale ou de la SEM, rencontres avec des élus). Ces ateliers se déroulent en alternance à l'université et sur le terrain et se clôturent par une présentation devant les élus du diagnostic territorial et des scénarii d'aménagement budgétisés.

La spécialisation professionnelle est consolidée dans le cadre de 2 stages de plusieurs mois en M1 (3 mois) et M2 (6 mois), dans des organismes en lien avec l'aménagement urbain ou dans des collectivités territoriales. Ces stages peuvent être réalisés à l'étranger, y compris dans les pays en développement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité : - Aménagement du territoire

- Urbanisme

- Habitat

- Développement territorial

- Environnement urbain.

L'insertion professionnelle des dernières promotions s'est réalisée principalement dans les collectivités territoriales, les services de l'Etat et les bureaux d'étude : -chargés d'études, chargés de mission, chargés de projet, consultants dans des métiers et des postes en lien avec l'aménagement urbain, la communication territoriale, le montage et la conduite de projet, les études opérationnelles en milieu urbain, -chargés de mission indépendants.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1802 : Développement local

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Professionnel s'effectue sur dossier en fonction des capacités d'accueil prévues dans le dossier d'habilitation.

La formation se déroule en 4 semestres et compte au total 648 heures partagées entre des enseignements théoriques, méthodologiques, professionnalisant, voyages d'étude et auxquelles s'ajoutent le temps des stages professionnels (3 mois et 6 mois) :

Champ 1 : 2 UE (Unités d'Enseignement)

-Les concepts fondateurs des sociétés et de l'aménagement des territoires

-Approche conceptuelle des sociétés, de leurs aménagements, mise en évidence des stratégies des acteurs

Champ 2 : 1 UE

-Les méthodes d'enquêtes en sciences sociales et environnementales

Champ 3 : 2 UE

-Les bases pratiques de la cartographie assistée par ordinateur

-Maîtrise des outils CAO en sciences humaines

Champ 4 : 2 UE

-Ville, projet urbain et gouvernance

-Questions émergentes de la ville, projet urbain et communication

Champ 5 : 3 UE

-Pratiques de l'aménagement : habitat et foncier, réseaux et mobilités

-Formes de la ville et enjeux sociaux de l'aménagement

-Ville durable, environnement, réseaux et transports

Champ 6 : 1 UE

-Politique urbaine : planification, urbanisme opérationnel, aspects juridiques, réglementaires et financiers

Champ 7 : 1UE

-Conduite de projet et coopération dans les villes en développement

Champ 8 : 2 UE

-Ville et aménagement : pratiques de terrain

-Projet urbain dans l'espace euro-méditerranéen : pratiques de terrain

Champ 9 : 4 UE :

-2 ateliers tuteurés : diagnostic territorial

-2 ateliers tuteurés : conduite de projet

Champ 10 : 2 UE : 2 stages en milieu professionnel (collectivité locale, EPCI, service extérieur de l'Etat, agence d'urbanisme, chambre consulaire, bureau d'étude?)

-Stage de 3 mois, rapport et soutenance

-Stage de 6 mois, rapport et soutenance

Champ 11 : 1 UE

-Langue vivante

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. En Master 2 Professionnel, le contrôle des connaissances comprend des épreuves écrites et orales et la soutenance d'un rapport de stage, d'un mémoire ou d'un projet.

Le contrôle des connaissances se caractérise par des modalités différenciées : dissertations, oraux devant des jurys constitués de plusieurs enseignants-chercheurs, réalisations de dossiers individuels avec présentation avec support powerpoint, réalisations de posters, rapports d'atelier et leur présentation devant l'équipe pédagogique, des élus et des techniciens (collectivités locales?), évaluation du stage, soutenance de mémoire.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE)

conformément aux demandes d'habilitation, sauf dans les parcours de LEA pour lesquels des seuils sont prévus. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE égales ou supérieures à 10.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limitation de durée.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	40 à 70% d'intervenants professionnels, l'implication des intervenants professionnels étant plus importante en M2 qu'en M1, avec notamment la participation de deux PAST.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
<p>Certifications reconnues en équivalence : Un recrutement est prévu concernant les étudiants boursiers européens du dispositif Erasmus (notamment les programmes d'échange dans lesquels les enseignants de la spécialité Territoires de l'Urbain et du département de géographie-aménagement sont impliqués). Dans ce cadre, les étudiants Erasmus, accueillis dans le parcours de cette spécialité, poursuivent un semestre entier ou plus partiellement des UE de spécialité. Dans le cadre de la convention CREPUQ (Conférence des Recteurs et Principaux des universités québécoises)/UPV, il existe la possibilité d'accueillir des étudiants pour un semestre entier dans la spécialité. Comme pour le dispositif Erasmus, des programmes d'étude et des équivalences ECTS sont élaborés avec les étudiants en accueil ou au départ et les responsables de la spécialité. Par ailleurs, chaque année, le M2 est ouvert pour accueillir jusqu'à 2 étudiants étrangers hors Europe en fonction de leurs compétences (évaluation sur dossier).</p>	<p>- CREPUQ (Universités de Québec) / UPV : plusieurs étudiants de la formation ont suivi un semestre d'enseignement au Québec en lieu et place de l'enseignement à Montpellier. - Accord cadre Université de Cagliari-UPV : un des enseignants responsable de la spécialité TU est responsable de cette convention. Dans ce cadre, la spécialité TU a déjà accueilli plusieurs étudiants Erasmus de Cagliari entre 2004 et 2007. Divers échanges d'enseignants ont été réalisés. Il est prévu d'organiser un atelier de terrain en Sardaigne, en coordination avec la faculté d'économie (resp. prof. M. Memoli). - Accord université de Bari / UPV : échanges d'enseignants en 2004-2006 (Erasmus) ; réalisation d'un voyage d'étude avec la promotion TU 2005-2006 à Bari en mars 2006 (resp. Prof. Rosalina Grumo) - Institut national d'architecture et d'urbanisme (INAU) de Rabat (Pr Aziz Iraki) / UPV et EA GESTER : intervention de 3 enseignants de la spécialité TU au sein du stage de 5e année à l'INAU ? formation continue des cadres territoriaux - ; organisation d'ateliers de terrain ; accueil des étudiants TU en stage au Maroc. - Convention cadre Université d'Heidelberg / UPV (Prof. Tim Freytag) : déplacements d'étudiants de Heidelberg à Montpellier en mars 2007 et mission d'enseignants de la formation prévue en juin 2007 ; (objet : projet urbain dans les espaces métropolitains).</p>

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 juillet 2007 relatif à l'habilitation de l'Université Montpellier 3 à délivrer des masters.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/> <http://www.poluniv-mpl.fr>
http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

<http://www.univ-montp3.fr/> <http://ufr3.univ-montp3.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3 Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.
 Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

MONTPELLIER

Historique de la certification :

Certification suivante : Sciences humaines et sociales à finalité professionnelle Mention Développement durable et aménagement Spécialité Urbanisme et projets de territoire